

L'administration des gardiens étant achevée, un registre général conservait le souvenir écrit de la sagesse ou de la prodigalité de leur gouvernement ; défense de consacrer plus de trente livres à l'embellissement de la cellule d'un religieux ; point de vase de fleurs devant les fenêtres ; nul ne pouvait desservir au-delà d'un mois la chapelle d'un château ; tout ce qui restait d'argent, après l'inventaire annuel, devait être employé en achat de propriétés immobilières et surtout en prés. Lafontaine, lui, connaissait bien ce dernier article des statuts, quand il montrait son âne,

En un pré de moines passant.

Peccadille, ma foi ! car un pré de moines devenait une rude tentation.

Le nombre des cordeliers de Saint-Bonaventure a varié de trente à cinquante ; au moment de leur dispersion, ils n'étaient plus que vingt-cinq. Ces religieux partageaient leur temps entre la prière, les œuvres de charité, l'office du chœur, le service de l'église, l'étude de l'écriture, la prédication, les recherches théologiques. La science, M. Pavy ne le cache point, a le droit de leur adresser plus d'un reproche ; il nous reste peu de monuments qui rendent leur mémoire recommandable aux lettres, et les écrivains qui terminent la première partie de cet ouvrage tiennent une place bien modeste.

L'auteur a omis le P. Boule, que l'on vient de placer dans le supplément de la *Biographie universelle*, mais, je crois, avec quelques erreurs.

Les Cordeliers assistaient les païens. Le 4 et le 5 décembre 1632, il se fit une dangereuse sédition à Lyon, à cause de l'augmentation des droits de douanes sur les marchandises. Cinq des émeutés plus séditieux furent condamnés à être pendus. Le jour de l'exécution fut fixé au 11 février. L'un d'entre eux, nommé Levoyer, qui était panetier, choisit pour confesseur un de nos religieux. Or, le susdit, voyant tous les yeux levés vers